Délibération n° 2021-02-18-029

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES	
En EXERCICE	55
PRESENTS	49
VOTANTS	49

CONVOCATION	
Datée	du 12/02/21
Affichée	du 12/02/21

OBJET

Projet de recyclerie par le SMIRTOM : Cession d'un terrain au SMIRTOM de la Région de L'Aigle

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CC des Pays de L'A 61300 L'AIGLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil Communautaire
De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 12 février 2021, se sont réunis à la salle Jacques Michaux à L'Aigle, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Daniel MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Eric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Pierre GOUÉDARD, Francis COLASSE, Marie-Odile TAVERNIER, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS, François BRIZARD, Christian BARBIER, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Philippe VAN-HOORNE, Véronique LOUWAGIE, Pascal GUEUGNON, Charlène RENARD, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Lionel GONNET, Fleur GOSSELIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Michel MAROT, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, François CARBONELL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Dominique LORMEAU
Maïté GRANDCLÈRE a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE a donné pouvoir à Isabelle DUVAL de LAGUIERCE

Représentés : Philippe CROTEAU représenté par Pierre GOUEDARD
Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE

Absents excusés : Pascal SUARD
François HUREL

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-029-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Monsieur VAN-HOORNE, Vice-Président délégué à l'économie, expose aux membres du Conseil que le SMIRTOM de la Région de L'Aigle a lancé un projet d'implantation d'une recyclerie sur le territoire des Pays de L'Aigle. La CdC des Pays de L'Aigle est associée à ce projet depuis février 2019 en participant aux comités techniques, comités de pilotage.

Les enjeux de ce projet sont les suivants :

✓ **Environnement** :
- Diminution de la quantité de déchets collectés
- Réemploi et prolongation de la durée de vie des objets
- Sensibilisation des citoyens au développement durable
- Partenariat avec les déchèteries du territoire.

✓ **Social** :
- Insertion par l'activité professionnelle et la formation, correspondant au profil du territoire en manque de qualification professionnelle,
- Création d'un lieu de vie et de partage,
- Accès à des objets de première nécessité à moindre coût.

✓ **Economique** :
- Création d'emplois non délocalisables (27 ETP).
- Développement d'un service de proximité et d'une nouvelle filière de l'Economie Sociale et Solidaire,
- Diversification de l'activité du territoire, implication des acteurs locaux,
- Attractivité du territoire pour le public de l'Ile de France fortement sensible à ces sujets, notamment dans un contexte de crise sanitaire et sociale,

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle 61300 L'AIGLE

Une étude de faisabilité a été confiée par le SMIRTOM à Trident Service et a été présentée en comité de pilotage le 28 novembre 2019 :

➢ **Les atouts du territoire :**

✓ Les résultats de la campagne de caractérisation ont mis en évidence un taux d'objets de réemploi de moyenne et bonne qualité en vue de la revente de l'ordre de 12 % des bennes TV, ferrailles, bois, DEEE et mobilier.
✓ Au total, le gisement d'objets de réemploi à capter en déchèterie est de l'ordre de 340 T/an.
✓ Le captage du gisement de réemploi en déchèterie permettra un évitement des tonnages à traiter et d'augmenter le taux de réemploi sur le territoire.
✓ La population interrogée a émis un avis favorable au projet de future recyclerie et se dit intéressée par l'achat d'objets de réemploi par cette structure (90 % des répondants à l'enquête).
✓ Le budget alloué à l'achat d'occasion par les habitants du territoire est bas, inférieur à 100 €/an.
✓ Territoire d'industrie : besoin en personnel qualifié dans le secteur industriel (23% des emplois).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-029-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

➢ **Dimensionnement :**

- ✓ Pour 550 Tonnes entrantes la surface devra être à minima de 1800 m² de bâtiment,
- ✓ Les besoins matériels de l'activité nécessitent un investissement d'environ 70k€ en matériel, et 40k€ d'aménagement,
- ✓ le CA d'une recyclerie est composé à environ 70% des recettes marchandes (collecte, vente, recettes matières), 30% correspondent aux aides apportées pour l'emploi et autres soutiens (loyer, /tonne valorisé).
- ✓ Les coûts du personnel représentent pour des structures type EI (Entreprise d'Insertion) environ 60% des coûts de fonctionnement
- ✓ On considère un taux de recette moyen de 800 €/t réutilisé et réemployé soit une recette marchande d'environ 260k €/an au terme de 5 ans d'activité.

Le projet est donc techniquement possible : l'attente de la population est réelle et le gisement d'objets existe.
Il est financièrement viable sous réserve de la cession du foncier à l'Euro symbolique par la collectivité et d'une montée progressive des loyers du bâtiment sur les premières années d'exploitation.

Le Comité Syndical du SMIRTOM s'est prononcé pour la poursuite du portage du projet et du montage du dossier lors de sa réunion du 21 octobre 2020.

Un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé pour l'exploitation de la future recyclerie. Le comité d'évaluation réuni le 14 décembre 2020 a décidé de continuer les discussions avec l'association AAES de L'Aigle, qui souhaite pouvoir se positionner dans le cadre de ce projet sur les aides allouées au plan pauvreté.

Le 16 décembre 2020, le Comité Syndical du SMIRTOM a approuvé le financement de l'investissement estimé à 2 690 000 € HT.

Le SMIRTOM s'est positionné sur les différentes aides à l'investissement pouvant concourir à la faisabilité financière du projet : Etat (DSIL, DETR), Région (FRADT), ADEME.

Fortement impliquée dans l'Economie Sociale et Solidaire, notamment pour favoriser l'employabilité, il est indispensable de créer des passerelles vers l'emploi, permettant de répondre aux besoins des habitants et des entreprises.

La CdC des Pays de L'Aigle propose de participer au projet en cédant le terrain à l'euro symbolique. Dans un contexte de gestion financière et patrimoniale, il est important d'intégrer ce bâtiment sur l'une des ZAE de la CdC. Ceci permettra en cas de besoin d'envisager plus facilement une cession du bâtiment à des fins économiques.

D'un point de vue rationalité économique, il est important que le bâtiment soit à proximité du SMIRTOM pour éviter des coûts de transport et des pertes de productivité inutiles.

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Le Président,
Jean SELLIER

CdC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-029-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de céder un terrain situé sur la ZI n°1 Secteur Est Le Buat (parcelle n° G134, rue Robert Cassou, Saint-Ouen-sur-Iton), d'une superficie de 11 320 m².

- Vu la délibération du conseil syndical du SMIRTOM de la Région de L'Aigle en date du 13 janvier 2021 validant le projet de recyclerie,

- Considérant l'intérêt de la création d'une recyclerie sur le territoire,

Acte rendu exécutoire après publication le 19 février 2021

Ne prennent pas part au vote : **François CARBONELL**
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Véronique LOUWAGIE
Christophe POTTIER

Le Président,
Jean SELLIER

CDC des Pays de L'Aigle
61300
L'AIGLE

Le Conseil après en avoir délibéré :

- **DECIDE** la cession du terrain cadastré n° G 134 sis sur la ZI N° 1, Secteur EST - commune de Saint Ouen sur Iton, au SMIRTOM de la Région de L'Aigle pour l'euro symbolique,

- **ENGAGE** les démarches administratives et juridiques nécessaires à la cession dudit terrain,

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20210218-2021-02-18-029-DE
Date de télétransmission : 19/02/2021
Date de réception préfecture : 19/02/2021